## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



## Edition Chronologique n°46 du 29 octobre 2012

PARTIE TEMPORAIRE Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°17

## CIRCULAIRE N° 9419/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR

modifiant la circulaire n° 9177/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 31 août 2012 relative à l'enseignement militaire du 2e degré - brevet de qualification militaire supérieure 2013.

Du 18 septembre 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : sous-direction « administration ».

CIRCULAIRE N° 9419/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR modifiant la circulaire n° 9177/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 31 août 2012 relative à l'enseignement militaire du 2e degrébrevet de qualification militaire supérieure 2013.

Du 18 septembre 2012

## NOR D E F E 1 2 5 1 8 2 3 C

Texte modifié:

Circulaire n° 9177/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 31 août 2012 (BOC N° 45 du 19 octobre 2012, texte 28).

Référence de publication : BOC N°46 du 29 octobre 2012, texte 17.

La circulaire n° 9177/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 31 août 2012 est modifiée comme suit :

Au point 1.2.

1. Premier alinéa.

Au lieu de : « 26 octobre 2012 » ;

Lire: « 11 octobre 2012 ».

2. Deuxième alinéa.

Au lieu de : « 26 octobre 2012 » ;

Lire: « 11 octobre 2012 ».

3. La présente circulaire sera insérée au Bulletin officiel des armées.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

L'ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe, directeur central du service des essences des armées,

Vincent GAUTHIER.